

22 décembre 2016

Code du Développement territorial (CoDT) - Partie réglementaire

Dernière modification pour cette version : [Arrêté du Gouvernement wallon de pouvoirs spéciaux n° 72 modifiant, à titre temporaire, l'article R.I.6-5 du Code du Développement territorial et l'article 23 du règlement d'ordre intérieur de la Commission d'avis sur les recours en ce qui concerne le montant des jetons de présence des membres et du représentant du Gouvernement wallon siégeant à la Commission d'avis sur les recours \(entrée en vigueur 01/01/2021 au 30/06/2021\)](#)

Le Parlement wallon a adopté et Nous, Gouvernement wallon, sanctionnons ce qui suit:

La version coordonnée est disponible en pdf: [CODT partie reglementaire 01012021.pdf](#)

Afin de rechercher plus facilement un article précis dans le pdf, il est possible d'utiliser la fonction "Ctrl + F" dans celui-ci.

Namur, le 20 juillet 2016.

[Annexe 1](#)

[Ressorts de compétence d'un fonctionnaire délégué](#)

[Annexe 2](#)

[Appel à candidature](#)

[ANNEXE 3 CODT.pdf](#)

Modifiée par l'AGW du 09/05/2019, article 36

[ANNEXES 4 a 21.pdf](#)

Modifiées par l'AGW du 09/05/2019, article 36

[Annexe 22](#)

[Acte établissant l'existence d'une déclaration d'intention d'aliéner réalisée avant la réception d'un acte authentique](#)

[Annexe 23](#)

[Procès-verbal de constat d'infraction urbanistique](#)

[Annexe 24](#)

[Confirmation d'ordre verbal](#)

[Annexe 25](#)

[Avis d'annonce de projet](#)

[Annexe 26](#)
[Avis d'enquête publique \(Urbanisme\)](#)

[Annexe 27](#)
[Avis d'enquête publique \(Aménagement du territoire\)](#)

[ANNEXE 28.pdf](#)

Ajoutée par l'AGW du 09/05/2019, article 36